

LE LIVRE VIVANT EN BIBLIOTHÈQUE : QUESTIONS / REPONSES

Stéphane VILLOUD

BURN-OUT : LA FIN DU RÊVE

Récit d'un épuisement général



Partagez une autre façon de lire !

- Le lecteur est acteur de la chaîne de lecture
- Commerce équitable : rémunération libre de l'auteur par ses lecteurs
- Fabrication française respectueuse des hommes et de l'environnement

Éditions Projet 58

➔ **Q : Quel est l'intérêt pour une bibliothèque de dépenser l'argent du contribuable pour acheter un livre 45 € alors qu'elle peut acquérir des ouvrages « équivalents » deux fois moins chers ?**

R : Les bibliothèques fonctionnent actuellement majoritairement avec un mécanisme imbattable sur le plan financier, en se situant en marge du système d'édition à compte d'éditeur, système commercial matérialiste et consumériste qui néglige tant les auteurs que l'environnement... Les bibliothèques ont un vrai rôle à jouer dans la promotion d'un système de diffusion plus vertueux qui bénéficie à tous.

➔ **Q : à quoi correspond ce surcoût d'une vingtaine d'euros ?**

R : le principe du *Livre Vivant* est de dissocier l'objet livre de l'usage lecture pour proposer à un maximum de lecteurs, quelle que soit leur bourse, de découvrir son contenu mais en imprimant un minimum d'ouvrages qui sont intégralement fabriqués en France (avec du papier majoritairement d'origine France). On ne raisonne plus en fonction du nombre de ventes mais en fonction du nombre de lectures ! Que le livre soit vendu à 1000 ou 10000 exemplaires, l'auteur a fourni le même travail et s'agissant de faibles tirages, la part auteur augmente proportionnellement par exemplaire. Sur 45 € payés par la bibliothèque, il y a 5 € de frais de port et 10 € de coût de revient (fabrication du livre...). L'auteur/éditeur touche 30 € qui correspondent globalement aux reconnaissances de lecture qu'engendre un livre sur son cycle de vie...

➔ **Q : est-ce que le système est compliqué pour le lecteur ?**

R : les règles restent identiques par rapport à un prêt normal. Un encart autocollant explique que la bibliothèque a payé un droit de prêt qui se substitue aux reconnaissances de lecture et invite le lecteur à prendre part aux autres aspects participatifs du projet (donner son avis sur le site, partager le livre...).

➔ **Q : en quoi le lecteur y gagne ?**

R : le *Livre Vivant* a été inventé notamment pour respecter le lecteur en lui proposant :

- une écriture qui n'est pas infantilisante en l'interpelant sur l'écriture normative ;
- un livre qui respecte l'environnement et fabriqué par des artisans français, ce qui l'incite à s'intéresser aux conditions de fabrication d'un livre ;
- un livre qui respecte l'auteur ce qui le sensibilise à la condition de la création ;
- un système participatif et organique où chacun est acteur et crée du lien...

Tous les critères sont énumérés dans la Charte du Livre Vivant (www.burnoutlafindureve.fr).

➔ **Q : d'autres questions ? Contactez l'auteur pour un moment de partage !**

Vous aussi, rejoignez les bibliothèques qui partagent une autre façon de lire...

Plus d'infos : dans le livre ou sur www.burnoutlafindureve.fr

Contact : contact@p58.fr ou 04 69 22 21 92 / 06 99 46 78 79